

## BIBLIOGRAPHIE

*Les Alpes-Maritimes et la frontière de 1860 à nos jours. Ruptures et contacts*, Nice, Editions Serre, collection Actual, 1992, 190 p. Préface Paul Isoard.

L'idée est bonne que de s'intéresser aux frontières au moment où elles commencent à faire figure d'archaïsmes ici, tandis que l'on se complaît à en créer ailleurs et dans les pires conditions. Il était naturel que l'on se penche à Nice sur un tel sujet. Les Alpes-Maritimes possèdent la portion française la plus récente de cette ligne qui s'impose sur une carte mieux que dans la réalité ordinaire, puisque, sauf embouteillage estival, le passage se fait généralement à l'allure honnête qui permet de lire sur le visage de l'éventuel préposé qu'il n'est pas nécessaire de s'arrêter. Cet ouvrage donne donc l'essentiel d'un colloque qui a réuni les 11 et 12 janvier 1990 des juristes surtout et quelques historiens et géographes sous l'égide du Centre d'histoire du droit de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. En quatorze communications, cette frontière est examinée sous divers angles, de l'échange des bouquetins entre parcs nationaux aux problèmes juridiques que sa définition soulève, mais en laissant quelques mailles béantes du côté du tourisme local (le marché de Vintimille !), des mouvements d'argent, propre ou sale, du marché immobilier ou de l'immigration récente.

L'ouvrage apporte une moisson de renseignements précis en particulier sur la constitution et les avatars des limites du département. Peu du côté du Var, même si l'on nous affirme qu'il subsiste des traces de l'ancienne démarcation et malgré l'érection en 1988 d'un monument sur le pont du Var pour rappeler l'existence de la frontière, bon exemple de manie, « rétro » et très actuelle, d'une commémoration dont on se demande bien à quoi elle rime. Davantage sur celles de Monaco que le non-initié aurait tendance à oublier et dont sont rappelées les conditions d'établissement. Plus encore évidemment sur les 147 kms de la vraie frontière, fixée dans sa version dernière par le traité de Paris du 10 février 1947, traité de paix avec l'Italie, qui, s'il règle en gros la question en rattachant à la France les deux communes de Tende et La Brigue, laissées de côté pour des raisons cynégético-stratégiques en 1860, et en rectifiant la frontière dans ce qu'elle avait de plus problématique, fournit son lot de contentieux sur fond renouvelé de territoires communaux coupés par la ligne fati-

dique. Serge de Poorter rend compte du combat retardateur que mena pendant quinze ans au nom de La Brigue, partie de la commune originelle de Briga Marittima, son maire-conseiller général qui fit tout son possible pour repousser l'abornement. Il fallut bien s'incliner devant la raison (d'État) en 1962, mais on se prend à penser qu'il doit bien rester quelque conflit mineur pas encore tout à fait réglé aujourd'hui...

Ce sont les aléas de la frontière-ligne qui sépare et nationalise, inclut et exclut, différencie donc ce que la vie courante, celle des troupeaux, du commerce, des pèlerinages, des mots que l'on emploie et qui sont identiques de chaque côté, des coutumes, s'est obstinée à tisser et à entremêler. Le drame n'est pas bien grand quand il se traduit par une bataille juridique, n'en déplaise aux intervenants, et même si elle porte sur des ressources – pâtures et forêts – qui représentent un enjeu important pour des communes pauvres. C'est tout autre chose lorsque la ligne se transforme en rempart, se hérissé de fortifications, se militarise de façon massive. Jean-Louis Panicacci rappelle qu'entre 1928 et 1940, dans la période de tension provoquée par la politique fasciste, 88 ouvrages, parfois spectaculaires, ont été construits du côté français. C'est pire encore quand la ligne devient lieu d'affrontement, de mort, de destruction. Rolland Gherzi témoigne pour les années de guerre, entre les deux batailles des Alpes, celle de 1940 et celle de 1944-1945, en décrivant les malheureuses tribulations des Mentonnais, contraints à quatre évacuations parce qu'ils habitaient une ville-frontière aux deux-tiers conquise, puis déchirée entre deux souverainetés, enfin menacée par les bombardements venus des hauteurs environnantes.

Heureusement la vie normalement pacifique de la frontière reprit son cours, la réinsérant dans le tissu des relations assez vite raccommodé. C'est cet ensemble de liaisons qui forme la frontière-zone que Maurice Torrelli s'emploie à distinguer de la précédente. La tension, larvée ou ouverte, n'est pas le lot ordinaire. Celui de la frontière est fait des liens multiples qui associent les régions qui la longent, les anciens qu'elle n'a pas réussi à rompre et les nouveaux qu'elle suscite en donnant naissance à sa propre et inévitable transgression. Il faut toujours se méfier des frontières dites « naturelles ». Elles sont, comme les autres, constructions de la volonté politique d'un moment. Celle que le traité de Turin du 24 mars 1860 instaure en avait quelques apparences même si elle ne suivait pas forcément la ligne de crête. Pourtant Michel Bottin dit bien qu'elle ne devient coupure nette et obstacle que plus de vingt ans après, entre 1886 et 1888, lorsque triomphent le tarif protectionniste et la Revanche. Nice est transformée en sentinelle avancée et l'on retarde de quelques dizaines d'années inutiles le vieux rêve de la percée alpine. De la population de ces années d'avant 1914, Hervé Barelli affirme qu'elle vit non pas « *sur la frontière, mais le dos à la frontière* ». Mais il ne s'agit que d'une illusion d'optique provoquée par un discours politique qui en rajoute dans l'attachement à la France. Cette frontière est, au même moment, « *humainement invisible ou presque* », rendue relative par le franchissement des hommes en quête de travail et les multiples mouvements de faible amplitude sur lesquels le durcissement des attitudes officielles avait peu de prise. De cette vie à cheval sur la nouvelle limite, Marc Ortolani donne un exemple remarquable avec les franchises douanières dont bénéficiaient les communes de la haute vallée de la Roya pour compenser leur maintien en Italie. Il décrit un système moderne de parasitage de la frontière, version neuve d'une contrebande qui, d'ailleurs, est curieusement absente du colloque. Les franchises d'exportation accordées aux productions locales servent

de support à un système frauduleux dont les agents principaux sont des intermédiaires qui rachètent des productions que tout le monde sait fictives pour vendre en France des denrées venues d'ailleurs. Moteur de l'économie locale, le trafic culmine au début des années trente jusqu'à ce que le fascisme l'interrompe. La menace qu'il fait peser est l'un des facteurs qui contribue à accentuer la surveillance policière sur une population immigrée qui fait des Alpes-Maritimes le département français où les étrangers sont les plus nombreux. Ralph Schor analyse finement cette politique dont les radicaux sont les champions, mais il en montre aussi les limites, volontaires ou non. Les efforts de la propagande fasciste n'y pourront pas grand chose. La masse des Italiens n'est pas prête, malgré les craintes et les fantasmes, à jouer à la « cinquième colonne ». la guerre en apportera la preuve éclatante. Au contraire, en dépit de l'italophobie, le refuge frontalier est un poumon pour l'Italie qui veut respirer librement.

Après guerre, le lent cheminement qui conduit à l'effacement de la ligne peut recommencer. Les derniers textes éclairent cette transformation et ce passage du territoire (national) à l'espace (communautaire). On regrettera de n'avoir de Paul Castela qu'un résumé d'une étude comparative passionnante qui survole le développement différentiel de la Ligurie du Ponent et de la Côte d'Azur. Les deux voisines, réduites à la même pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle, écartelées par des modes de croissance différents au XX<sup>e</sup>, sont embarquées aujourd'hui dans le même mouvement économique dont Nice devient le principal relais, tandis que de multiples initiatives de la part des collectivités locales, la coopération étroite des services chargés de la surveillance et de la difficile mise en place d'un droit communautaire constituent d'autres facettes de cet élan. La dynamique même de l'essor spectaculaire du nombre des passages depuis trente ans amène non seulement à multiplier les points de franchissement, mais contribue à rendre caduque cette ligne tout autant que la liberté de circulation instaurée dans le cadre de la CEE.

La vraie richesse de la frontière-zone réside dans les contacts que sa position génère. Faut-il craindre pour autant la quasi-disparition annoncée ? Sans aborder la question de front, les communications paraissent se partager entre partisans du mouvement et tenants de « l'ordre territorial », voire de la petite patrie confinée entre les vallées du Var et de la Roya pour un préférer quelque peu en décalage sur l'ensemble du colloque. On conçoit qu'il est difficile d'admettre que les frontières puissent mourir un jour. Pourtant ce n'est que reconnaître le caractère qu'elles ont toutes, y compris les plus « naturelles », la contingence qui est dans la nature même de toute construction historique.

Jean-Marie GUILLON

François Xavier EMMANUELLI, Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, Martine LAPIED, Michel TERRISSE, Martine VASSELIN, *La Provence moderne (1481-1820)*, Rennes, Ouest France, 1991, 528 p.

Cet ouvrage qui est, de toute évidence, une réussite, rendra les plus grands services aux étudiants... et aux enseignants. La probité intellectuelle de nos collègues,

leur refus de toute polémique, leur sérénité devant les problèmes les plus discutés, ne donnent que plus de poids à ce livre.

Le livre 1, écrit par F.X. Emmanuelli (Les fondements de l'époque moderne), ouvre de belles et larges perspectives. Il rappelle – mais hélas, cela n'est nullement propre à la Provence – à quel point le soubassement social de la crise religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle est encore mal connu. (Ainsi dans le Languedoc voisin peut-on savoir quel a été le détonateur de la Réforme ? La féodalité, encore puissante, comme l'avance tel de nos collègues, ou les consulats bourgeois, comme le voudrait tel autre ? Ou, qui sait, les deux, ce qui rend le problème encore plus insoluble ?). Et mieux vaut être tout aussi modeste en ce qui concerne l'économie, la société et même l'administration. L'on approuvera tout autant la prudence de F.X. Emmanuelli quant à la problématique de René Baehrel. Du reste est mentionné tel de nos articles, paru voici bientôt quinze ans, où nous avons cru devoir attirer l'attention sur la fragilité statistique – et donc scientifique – de cette recherche par ailleurs pionnière. L'on retiendra qu'en 1789 le particularisme provençal ne menace nullement la communauté nationale.

Il incombait à M. Terrisse de traiter la partie 2 consacrée à la démographie. Dans cette province peu peuplée, à l'aune française, aucun recensement général n'a été effectué avant 1789. Autant dire à quel point le chercheur est tributaire des registres paroissiaux, dont l'exploitation, cependant, n'est efficace qu'à partir de 1690. Mais les ouvriers n'étant pas très nombreux, toute vue d'ensemble sera impossible pendant longtemps ; pour l'instant l'on ne voit guère d'originalité provençale, bien marquée, à l'intérieur du Royaume s'entend. (L'on notera que Marseille est ramenée à 60.000 habitants en 1720, et non aux 100.000 dont on l'a créditée trop généreusement pendant de longues décennies.)

Le livre 3, sous la plume de M.H. Froeschlé-Chopard, et F.X. Emmanuelli, scrute la vie religieuse et intellectuelle. La mise en place de la réforme tridentine est le fait des ordres religieux, lesquels peuvent, en outre, s'appuyer sur un clergé abondant. L'on regrettera quelques répétitions entre autres à propos des Juifs et de l'antisémitisme populaire. Ce qui est avancé de la sorcellerie semble un peu banal, au vu de l'imposante bibliographie qu'a suscitée ce phénomène. Mêmes réduites à la seule langue française, les sources à notre disposition permettent de dresser une chronologie valable, pluri-séculaire, des vagues de bûchers, où apparaît de manière évidente le rôle des crises climatiques, aggravées par le petit âge glaciaire. (Nous croyons l'avoir mis en valeur, mais pour toute l'Europe, dans un colloque réuni voici deux ans à Paris, tout récemment publié). Il va de soi que l'explication climatique ne vaut qu'au niveau de la conjoncture, non des structures.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle l'Opus Magnum de M. Vovelle permet de conclure, sans guillemets, à une déchristianisation. Une conclusion plus rigoureuse eût été la bienvenue si l'on songe qu'en sus de M. Vovelle on a la chance de s'appuyer sur D. Roche pour les académies, M. Agulhon pour les pénitents et francs-maçons. Là des prudences de sphynx, nécessaires pour l'approche de la vie économique, ne s'imposent vraiment pas.

Le monde des arts (livre 4) a été étudié par M. Vasselin. Nous pardonnera-t-on notre franchise, qui se veut cependant déferente ? Nous doutons que toute la biblio-

graphie disponible ait été exploitée. Ainsi telle grande thèse de géographie sur l'habitat rural en Provence, qui aurait pu rendre bien des services, n'est pas citée... Certes, et cela est dit fort clairement, les châteaux sont, en Provence, beaucoup moins nombreux, luxueux et novateurs qu'en d'autres provinces françaises ; mais c'est tout aussi valable pour les demeures paysannes. Il y a là, qu'on le veuille ou non, une « patte » provençale. Manque de moyens financiers ? Nous ne serions pas loin de le penser. Dans telle étude de géographie comparée, parue en 1972, mais que rien à notre connaissance n'est venu démentir, nous avançons que, des cinq grandes provinces ou états de la Méditerranée du nord au XVIII<sup>e</sup> siècle, Languedoc, Provence, Piémont, Lombardie et Vénétie, la nôtre était la moins développée, et ce avant tout pour des raisons climatiques et pédologiques. La faiblesse du mécénat des classes privilégiées, justement signalée, trouve peut être là son explication fort banale. Quant à la part faite à la Vieille Charité, elle semble outrageante... de modestie quand on sait que tel numéro spécial d'*Arts et Livres de Provence* consacré à ce chef-d'œuvre a suscité une curiosité internationale. Et les faïenciers marseillais du XVIII<sup>e</sup> siècle auraient mérité quelques lignes.

Le livre 5, dû à F.X. Emmanuelli et M. Lapiéd nous semble de tous le plus réussi et, par surcroît, fort objectif. Les acteurs sociaux sont bien campés, et l'analyse de la conjoncture économique et politique est menée avec toute la fermeté nécessaire. Osons le dire : nous avons-la, peut-être pour la première fois, un récit lisible des événements, passablement embrouillés il est vrai, du Vaucluse. On appréciera la lucidité de nos collègues quant à l'émigration des privilégiés, laquelle a nourri la peur du complot aristocratique, avec son potentiel important de mobilisation des masses paysannes. Du reste à Aix aristocrates et clergé ont bel et bien comploté, et le camp de Jalès, tout proche, était fort peu mythique. Mais pourquoi le Var a-t-il battu tous les records de prêtres jureurs de France ? L'on regrette de rester sur sa faim ; car il doit bien y avoir, tout de même, une explication...

Chacun sait qu'en Provence, les révolutionnaires et leurs adversaires ne se sont point fait de cadeaux... au point que la province arrive, derrière l'Ouest bien sûr, au deuxième rang d'intensité de la guerre civile. Mais pour quelle raison ? On éliminera tout folklore « méridional », puisque l'Ouest du Bassin Aquitain a été, tout comme les Hautes Alpes, imprégnées, elles, de culture provençale, une des régions les plus calmes de France. Les privilégiés, certes, ont su mobiliser une partie des classes populaires urbaines et rurales, en s'appuyant sur le réseau des bourgs urbanisés. Soit... Mais ce peut être une constatation autant qu'une explication ; action-réaction ? Ce que l'on a constaté en Italie les années 1920, l'Emilie rurale « rouge » engendrant le fascisme « noir » des villes, devenues l'un des bastions de Mussolini ? Sans doute... et à Marseille, tout comme dans d'autres villes de Provence, sont peut-être réapparues ce que, dans notre petit livre consacré à l'Italie révolutionnaire, nous avons signalé à Gênes et à Venise, à savoir de fortes prégnances corporatistes, lesquelles expliquent que telles professions que l'on eût vu basculer vers les sociétés populaires, dans la France du nord, aient là délibérément choisi, moins le camp de la contre-révolution, qu'un statu quo social qui ne leur était, en fin de compte, point totalement dommageable. Et Marat, se refusant à condamner la Loi Le Chapelier, sait parfaitement à quoi s'en tenir là-dessus. Toulon ? De la lecture

du vieux livre, toujours utile, de Loir, sur la Marine Royale en 1789, il ressort que le meilleur moyen, à cette époque, de fabriquer des « enragés » c'était encore de laisser une administration inefficace traiter avec tant de désinvolture et d'irresponsabilité les ouvriers du port. Relevons, en fin de compte, la réflexion désabusée de nos deux collègues : « *trop de zones d'ombre demeurent dans un midi devenu rapidement hostile à la Révolution et à l'Empire* » (p. 519).

Jean GEORGELIN

*Marsillaises. Les femmes et la ville*, sous la direction de Y. KNIBIEHLER, C. MARAND-FOUQUET, R. GOUTALIER, E. RICHARD, Paris, Côté-Femmes, 1993, 400 p.

Eliane Richard a présenté dans une récente chronique (fasc. 172) le projet d'enquête en cours sur les femmes et la ville qui vise à « créer une interaction entre deux domaines de recherche restes jusqu'ici parallèles ». Les historiennes de l'Université de Provence ont joué sur ce chantier un rôle moteur dont témoigne ce livre. Première étape de ce travail d'équipe, ce volume regroupe les communications présentées au colloque organisé sous ce titre en novembre 1991, quarante études consacrées aux femmes à Marseille de Gyptis (D. Pralon) aux Maghrébines des quartiers nord (J. Cesari). Les différentes époques de l'histoire de la ville y sont inégalement représentées : un seul auteur traite du XVI<sup>e</sup> siècle (W. Kaiser) et le XVII<sup>e</sup> siècle est absent, mais on peut voir là le reflet de l'état présent des recherches. Cet ouvrage offre une galerie de portraits, fort bien venus, de figures représentatives : la grande dame anonyme de la nécropole de Saint Victor (R. Boyer), Douceline de Digne, la bienheureuse mère des béguines de Roubaud, (P. Amargier), Julie Pelizzone (H. Echinard) et Suzette Fraissinet (R. Caty), deux bourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle et Germaine Poinso-Chapuis, une femme en politique au XX<sup>e</sup> siècle (J. Roca). Les inscriptions de l'Antiquité tardive, les actes notariés et les testaments et les inventaires des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles permettent de dresser des tableaux de groupe des Marsillaises des premiers temps chrétiens (J. Guyon) et du bas Moyen Âge (C. Barnel, I. Debilly, D. Iancu -Agou). L'enquête orale apporte des éclairages neufs sur les périodes les plus récentes (C. Gontier, M. Meyer). Outre la place de la femme dans la cellule conjugale et le rapport entre les femmes et l'église qu'abordent de nombreuses contributions, deux domaines d'enquête sont privilégiés : la marginalité, plus particulièrement sous la forme de la prostitution (F-X Emmanuelli, A. Barruol, A. Riani, M-F. Attard-Maraninchi) et le travail social (P. Allard, Y. Kniehbieler, P. Stock-Morton, J. Felician, M-C. Talin). La femme et la mère (parfois coupable, dans le cas des abandons d'enfant), la dévote et la putain, la religieuse et l'assistante sociale, ces figures quasi imposées et ces passages certes obligés relèguent un peu au second plan d'autres thèmes peut-être plus riches d'enseignements : le droit, ses principes et son application par les tribunaux (N. Arnaud-Duc, F. Michaud), le travail (E. Richard, R. Bertrand), l'imaginaire (P. Boulanger, V. Nahoum -Grappe). On aurait aimé que

des études démographiques situent mieux la place des femmes dans population marseillaise. Autre regret, l'absence d'une étude sur la « Bonne Mère » dont le culte domine, à bien des sens la ville et qui aurait pu figurer à cote des femmes-mythes que présente avec finesse D. Pralon et de la Pucelle-image de la ville qu'évoque W Kaiser.

Deux contributions substantielles recensent les sources d'archives (mais uniquement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle) pour l'histoire des femmes à Marseille, répertoire sans doute utile, mais à condition de tenir compte de l'ultime mise en garde des auteurs : « aucune série ou sous-série ne peut à elle seule donner des renseignements exhaustifs sur un domaine particulier touchant à l'histoire des femmes.

L'ouvrage se lit agréablement et se consulte aisément grâce aux brèves synthèses qui précèdent chacun des chapitres regroupant de trois à cinq études. La présentation, toutefois, suscite deux réserves. L'article de P. Boulanger sur l'image des Marseillaises dans l'affiche au XIX<sup>e</sup> siècle n'est accompagné d'aucune illustration, ce qui lui ôte une partie de son intérêt. Et, surtout, l'inepte phobie des éditeurs pour les notes atteint ici un sommet dans le mépris pour les auteurs et les lecteurs : rejetées en fin de volume, elles sont disposées sur trois colonnes composées en caractères minuscules.

Noël COULET

*La terre et les pouvoirs en Languedoc et Roussillon du Moyen Age à nos jours. Actes du 63<sup>e</sup> congrès de la Fédération Historique du languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, Archives départementales de l'Hérault, 1992, 258 p.

Un beau et vaste sujet, dont Pierre Barral situe en introduction les divers aspects : le pouvoir social du propriétaire, du seigneur, de l'église ; le pouvoir politique, ses structures, ses contraintes, ses services ; le pouvoir paysan, autorité des individus et contraintes collectives. On ne s'étonnera pas de la part du lion qui revient à la seigneurie, et surtout à la seigneurie foncière, dont traitent principalement D. Le Blevec et A. Venturini sur la base de l'Authentique de l'Hôpital de Saint-Gilles pour la Camargue du XII<sup>e</sup> siècle, J.C Hélas à partir des terriers du XV<sup>e</sup> siècle pour le Gévaudan, J. Schnetzler à partir des estimés de 1464 pour la Cévenne du Nord et qu'abordent secondairement les trois autres contributions d'histoire médiévale. Le pouvoir judiciaire de seigneurs qui, dans le Languedoc d'Ancien Régime, sont presque tous justiciers retient l'attention de D Catarina qui analyse le fonctionnement de ces justices seigneuriales. Ce sont les relations entre pouvoirs seigneuriaux que privilégient Cl. Amado-Duhamel, dont l'étude fouillée du castrum de Montpeyroux de 980 à 1215 met en tension les pouvoirs laïques et monastiques, et G. Fabre et T. Lochar qui suivent le jeu des rapports entre l'évêque de Montpellier et les Guilhem dans la genèse de la topographie de Montpellier des *villae* à la ville. Avec les articles de M. Bourin sur le village de Conas aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et de E. Pélaquier sur Saint Victor de La Coste de 1248 à 1789, le pouvoir seigneurial n'est qu'un des éléments de la dialectique des pouvoirs saisie dans toute sa complexité : le roi, le seigneur, les consuls ou la commune et aussi les pouvoirs informels qui structurent le corps social. La Révolution bouleverse le champ des pouvoirs sur la terre et les hommes. Les deux

articles de M. Peronnet et d'Y Maurin jettent sur ces transformations deux éclairages contrastés mais complémentaires, un mettant l'accent sur les changements irréversibles, l'autre relevant, à propos des grands propriétaires de la Lozère au XIXe siècle, certaines continuités telle l'emprise des nobles sur la terre. Comme pour la plupart des actes de colloque, il est difficile de rendre véritablement compte de la diversité du contenu de ce volume. Signalons aux lecteurs provençaux qui liront avec profit l'article sur la Camargue les informations qu'apporte de son côté Elie Pelaquier sur l'estivage des troupeaux d'Arles dans la « montagne » (266 m. ) de Saint-Victor de la Coste.

N. COULET

Armand LUNEL, *Les chemins de mon judaïsme et divers inédits*, textes présentés par Georges Jessula, Paris, L'Harmattan, 1993, 192 p.

Trois textes inédits, d'ampleur inégale, composés entre 1972 et 1976 dans les dernières années de l'écrivain, « Le pèlerin du Comtat », « La Khagne de Henri IV », « Les chemins de mon judaïsme ». Dans ces titres se profilent les trois dimensions de ce recueil: l'anamnèse, l'invention du passé, la recherche d'une identité. Le spécialiste d'histoire littéraire ou tout simplement l'amateur lecteur des romans de Lunel y trouvera enrichissement, comme le relève le préfacier: « celui qui, ayant achevé la lecture des *Chemins*, se reportera à *Niccolo Peccavi* percevra presque à chaque page combien la fiction paraît secondaire ». L'historien aussi y trouvera son compte. L'auteur évoque, en effet, et illustre de détails savoureux la situation du judaïsme provençal des premières décennies du XXe siècle. Des « ménages .. rituellement désintégrés » où seule se maintient la tradition de la circoncision et où le jeune Armand ne connaît du repas de la Paque que les coudolles et où le seul lien de judaïcité commun à un père incroyant et une mère qui cache sa piété comme ses livres de prière sous son linge dans l'armoire à glace est l'utilisation sporadique de « quelques uns de ces termes insolites empruntés à l'antique sabbir hébraïco-comtadin ». Le contraste des réseaux de relation sociale entre les hommes, tel le grand-père félibre et conseiller municipal que « son négoce, et plus encore, sa réputation d'amateur d'histoire locale et de fin collectionneur .. mettaient en contact sympathique avec toutes les notabilités du pays » et les femmes dont la « superflue (des) fréquentations... se bornait.. aux vestiges d'une minuscule société traditionnellement israélite », formant une « Juiverie des femmes ». De très vieilles femmes qui maintiennent des rites en voie d'oubli: avec une ironique tendresse l'auteur évoque les tantes Anna et Sara et leur « chasse frénétique aux croûtons, aux miettes de pain et aux restes de pâte levée à la lueur d'une chandelle ». Des « archi vieilles Judéo Comtadines à la nuque dure » comme la tante Séphora qui interdit le point de croix à sa nièce. En écho à son allergie au catholicisme, une « ambiance très intermittente d'hostilité sociale » qu'illustrent quatre épisodes de la jeunesse lycéenne de l'auteur et les souvenirs confus qu'un enfant de sept ans garde des inquiétudes des commerçants juifs de Carpentras pendant le procès de Rennes. Au sein de ce monde sécularisé, dans les maisons de Carpentras où les images de Moïse et Clément VI trônent côte à côte



sur les cheminées, survit une mémoire entretenue et recomposée, historique et enjolivée, notamment la tradition que transmet le grand-père carpentier pour qui « ce qui comptait sûrement .. c'était moins le rite que le souvenir ». Tout un chapitre est consacré à ces enseignements que Lunel recueille à l'écoute de son grand-père. Et ce n'est pas un des moindres intérêts du livre que cette plongée dans une tradition. Mais la mémoire prend d'autres chemins : l'album de photographies qui fait remonter chez le père anticlérical la mélodie et le texte de la Chanson du Cabri ou le livre de prières que les vieilles tantes illétrées remettent à leur neveu. A partir de 1914, l'itinéraire personnel de Lunel est lié d'abord à la naissance d'une littérature judéo-française, puis à la renaissance du judaïsme au travers des épreuves. Les événements conduisent l'auteur à réfléchir, en dialogue avec de nombreuses personnalités et écrivains, sur le sens de son assimilation au judaïsme et sur la spécificité de son appartenance. Donnant par cette longue méditation toute sa profondeur au jeu de mot badin de Roger Carcassonne (que rappelait récemment ici même J.M. Guillon) qui se disait « juif géographique », Lunel conclut ce parcours sur les chemins de son « assimilation au judaïsme » en se définissant juif « en quelque sorte gallican ». N'est-ce pas « une espèce du genre juif que d'être provençal » ?

Noël COULET

François Xavier EMMANUELLI, *Etat et pouvoir dans la France des XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la métamorphose inachevée*. Paris, Nathan, 1992, 327 p.

Ce livre qui se présente, un peu trop modestement, comme un manuel destiné aux étudiants, se veut une réflexion sur la nature de l'Etat français à l'époque moderne avec, en filigrane, sa fin, la révolution.

20, 30 ans de réflexion sur ces problèmes donnent à F.X. Emmanuelli une autorité toute particulière pour en traiter. Le plan semble réussi, brassant l'essentiel, tout en évitant les répétitions : les moyens de l'obéissance, les voies de l'homogénéisation, les difficultés de l'obéissance.

**Les moyens de l'obéissance ?** Au risque de chagriner les inconditionnels de la monarchie, mais aussi certains historiens de gauche, marxistes, qui ont eu trop souvent tendance à magnifier l'exécutif français des XVII<sup>e</sup> et plus encore XVIII<sup>e</sup> siècles, notre collègue ne cache rien des tares, trop réelles, de cet ancien régime : l'instabilité ministérielle chronique ; la vénalité des charges, qui tournait au « racket » (p. 56) ; l'administration des généralités par les intendants, mal outillée, sans moyens, dont on a surestimé le rôle, tant pour l'urbanisme que pour la construction des routes ; une Eglise au service de l'Etat, mais qui, dès 1769, campe sur des positions réactionnaires, et, en multipliant les appels au durcissement idéologique, contre le rationalisme, creuse sa propre tombe, et celle du roi ; des fonctionnaires coloniaux d'une honnêteté douteuse qui, en 1789, n'ont nullement mis au pas les colons, lesquels, en sous-estimant les possibilités de révolte de gens de couleur, scient la branche sur laquelle ils sont perchés.

**Les voies de l'homogénéisation ?** F.X. Emmanuelli estime que la monarchie

n'a jamais eu une politique de réglementation ou d'intervention générale, ce qui mériterait discussion. Et l'on s'étonne un peu que, dans un ouvrage aussi documenté, il ne soit pas fait mention des travaux de Lot et Fawtier, publiés, certes voici maintenant près de quarante ans, mais dont la problématique reste fort suggestive. Cette lacune explique sans doute la part trop réduite, à notre gré, accordée au parlement – deux pages seulement – alors qu'il fut la pièce maîtresse de l'Etat français, des premiers Capétiens à Louis XVI. Comme le démontre l'étude des procès de sorcellerie, l'appel au parlement de Paris a eu une fonction unificatrice non négligeable. Cette captation du judiciaire n'était pas la règle en Europe, il s'en faut : les réussites tout aussi éclatantes des états italiens – avec des exécutifs stables et efficaces pendant des siècles – reposent sur une autre symbiose : la fusion réussie d'institutions communales bourgeoises avec des ordres nobiliaires ouverts. Et il est frappant de constater que la crise, en Italie comme en France, remonte à la même décennie 1750 : de même que les noblesses italiennes se montrent désormais incapables de se renouveler, en Provence – et ailleurs... – c'est la dégénérescence du monde des officiers et des tribunaux, le principal pilier de la monarchie. Quant aux parlements, dans le même temps, ils multiplient les obstacles à la modernisation des finances.

**Les difficultés de l'obéissance ?** Un contre-pouvoir théorique existait : les États Généraux. Mais ils ne furent plus convoqués et F.X. Emmanuelli ne manque pas de rappeler que rien n'est clair dans le partage des rôles entre eux et le Roi. (Cela, du reste, valait tout autant pour le Parlement, et Mazarin ne manqua pas de s'en servir sous la Fronde.) Quant aux représentations provinciales... « *partout c'était le règne d'oligarchies...* » (p. 224). (On eût aimé que là notre collègue citât le jugement, sévère mais historiquement irréfutable, de Gaston Rambert sur les évêques marseillais.) D'où l'aspect dérisoire, politiquement choquant, de ces privilèges du fisc en révolte contre la monarchie : la noblesse de Louis XIV à Louis XVI, les officiers au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Parlements au XVIII<sup>e</sup>. (Pour ces derniers nous voulons bien admettre, avec l'auteur, que leur agitation aurait dépassé le strict corporatisme, mais sur quelles bases idéologiques ? Montesquieu, le conservateur éclairé, ou ces compilateurs réactionnaires glosant sans cesse sur les origines « franques », « germaniques » (?) de la noblesse française ?).

Bref l'Etat était malade : « c'étaient des personnages issus des mêmes milieux, voire des mêmes familles que l'on trouvait au service du roi ou dans l'opposition à la pratique gouvernementale, violant ou défendant le droit public du royaume » (p. 210). La révolution était-elle, pour autant, inévitable ? F. X. Emmanuelli le pense, estimant qu'elle seule pouvait résoudre les problèmes sur lesquels avait trébuché la monarchie : finances, justice, autonomie locale, problèmes, du reste, inséparablement liés, le monde judiciaire ne voulant pas réformer les finances, et les oligarchies urbaines s'interdisant de concéder quelque pouvoir que ce soit à des municipalités représentatives d'un large Tiers Etat. Le débat reste ouvert. Mais nous estimons, avec G. Lefebvre – « blumiste » certes mais marxiste – que la partie était loin d'être jouée en 1789 : « *rien ne dit que des grands rois ne seraient point parvenus à emayer les progrès de l'aristocratie au XVIII<sup>e</sup> siècle ; rien ne dit qu'en 1787, et même en 1789, un grand roi qui aurait eu du prestige n'aurait pu lui faire entendre raison* » (*La Révolution française*, p. 246). Il n'est pas dans nos habitudes de faire parler les morts. Mais à plu-

sieurs reprises nous avons évoqué cette argumentation de G. Lefebvre devant Ernest Labrousse, marxiste lui aussi ; il l'acceptait mais à condition, précisait-il, que l'on nous donnât d'abord une sociologie des rois. Tant que cette sociologie des pouvoirs des rois n'aura pas vu le jour, déterministes – F.X. Emmanuelli –, possibilistes – J. Georgelin – camperont sur leurs positions. Mais d'avoir fait avancer le débat avec un bon et solide ouvrage cela n'est pas rien, et notre collègue doit en être félicité.

Reste l'intelligente problématique de Tocqueville, fort habile pour son époque, car elle permettait de faire l'économie de débats diviseurs, et donc fort dangereux, à l'intérieur de la classe dirigeante française. Cette problématique bien connue, à savoir que la Révolution n'a fait que perfectionner l'œuvre centralisatrice de la monarchie, ne peut plus être acceptée que *cum grano salis*. L'Etat français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles diffère de celui de la fin du moyen-âge, tel que l'ont décrit Lot et Fawtier, et ressemble peu à celui qu'a étudié J. Lhomme dans la « grande bourgeoisie au pouvoir 1830-1880 ». Contre les risques de désagrégation – frondes, guerres de religion, superbe des grandes familles – cet état érigea des pyramides, des cascades de groupes privilégiés, de haut clergé, de nobles, de juges, tout à la fois révoltés et prébendiers, pyramides qui ne durèrent que le temps, historiquement assez bref, où le peuple-tiers état voulut, ou dut, l'accepter, de 1660 à 1750 au mieux. Que viennent les Lumières, dont le succès témoigne d'imperceptibles mais profondes modifications sociales, et ces pyramides allaient s'effondrer comme autant de châteaux de carte. Que l'on songe à la décomposition accélérée de ce corps « remarquable » (?) des intendants, de 1787 à 1789, incapable d'enrayer des révoltes, même modestes. L'heure d'une redéfinition, d'une redécouverte, du « contrat social » avait sonné<sup>1</sup>.

Jean GEORGLIN

1. Nous émettons un regret : la thèse monumentale de Derathé sur J.-J. Rousseau n'est pas citée. Cette lacune, fort heureusement, n'a guère pesé sur le jugement de F.X. Emmanuelli, lequel voit en l'ermitte d'Ermenonville, tout comme Derathé, ce qu'il a vraiment été : un démocrate, un modéré, à propos du quel des jacobins, et non des moindres ont procédé à une véritable captation d'héritage, n'en déplaise à Anna Arendt et à tous ceux, non-historiens, qui s'appuient sur elle pour ne voir dans les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle que la matrice du totalitarisme du XX<sup>e</sup>. Voltaire, Montesquieu, ont eu aussi leurs Derathé et le débat, du moins l'espère-t-on, sera définitivement clos quand auront disparu de nos horizons les bicentenaires, inséparables de certains dérapages idéologiques, fort peu innocents au demeurant.

## OUVRAGES REÇUS

- Actes du colloque : Faïence et archéologie : Moustiers-Sainte-Marie, 1991.* Académie de Moustiers, bulletin spécial, août 1993, 112 p.
- E. Barnabà, *Le sang des marais : Aigues-Mortes, 17 août 1893, une tragédie de l'immigration italienne.* Essai, traduit de l'italien par Cl. Galli en collaboration avec l'auteur. Avant-propos Emile Témime, Marseille, Editions Via Valeriano, 1993, 130 p.
- M. Crook, *Journées révolutionnaires à Toulon*, Nîmes : J. Chambon, 1989, 123 p., ill.
- Le décor des églises en France méridionale (XIII<sup>e</sup> - milieu XV<sup>e</sup> siècle),* Toulouse, Privat, 1993. 424 p., ill. (Cahiers de Fanjeaux, 28).
- A.-M. Duport, *Journées révolutionnaires à Nîmes.* Nîmes : J. Chambon, 1988, 131 p., ill.
- R. Moulinas, *Journées révolutionnaires à Avignon*, Nîmes : J. Chambon, 1989, 144 p., ill.
- M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, 2<sup>e</sup> éd. rev. et augm. Préf. de J. Hubert, Paris : Picard, 1993, 279 p., ill.

## INFORMATIONS

### CONGRES DE 1994

La Fédération historique de Provence tiendra son XI<sup>e</sup> congrès à Apt, à l'automne de 1994, en liaison avec l'Association d'histoire et d'archéologie des pays d'Apt et du Luberon, avec pour thème d'étude :

#### **Pèlerins et pèlerinages dans le Sud-Est français, géographie et chronologie.**

Les communications pourront porter particulièrement sur les questions suivantes :

- les lieux de pèlerinage du Sud-Est : les aménagements et réaménagements des bâtiments culturels et d'accueil ; le support des dévotions : reliquaires et statues.
- l'organisation, le déroulement et l'accueil du pèlerinage, le rôle du clergé, des confréries.
- l'évolution sur la longue durée d'un pèlerinage, l'origine des pèlerins.
- la littérature de pèlerinage, livres des miracles, guides et récits des pèlerins, cantiques ; la représentation iconographique du pèlerinage.
- les souvenirs et traces du pèlerinage, laissés dans le sanctuaire ou rapportés par le pèlerin (l'on pourra dans ce dernier cas examiner le cas de Provençaux pèlerinant hors du Sud-Est).

### RÉUNION DES SOCIÉTÉS MARSEILLAISES

Après soixante-dix ans d'une séparation que rien ne justifiait plus, la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence et l'Institut Historique de Provence ont décidé en mars 1993 de se réunir.

La fusion des deux sociétés sous leurs noms associés (et sous l'appellation simplifiée de Société d'Histoire de Marseille et de Provence) restaure l'unité de l'ancienne Société de Statistique fondée en 1827 par Louis Méry à l'initiative du préfet Christophe de Villeneuve-Bargemon. Cette réunification ne peut apporter que plus de clarté et d'efficacité au service de notre histoire locale et régionale.

Le président  
Pierre ECHINARD

## COLLOQUE

L'Association Française des Historiens des Idées Politiques (A.F.H.I.P.) organise son X<sup>th</sup> Colloque International à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon les 7, 8 et 9 avril 1994, sur le thème :

**« Nation et République : jonctions et disjonctions ».**

Pour plus d'informations, contacter M. le Professeur M. Ganzin, B. 304, Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence, 3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence Cedex. Tél. 42.17.28.74 - Fax. 42.17.28.78

## COLLABORATEURS DE CE NUMERO

Edmond BARBIER, Le Jas des Mourres, Chemin Saint-Victor, Le Thoronet, 83340 Le Luc.

Régis BERTRAND, Département d'Histoire, Faculté des Lettres, Université de Provence, 19, av. Robert-Schumann, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

Jean-Paul BOYER, Département d'Histoire, Faculté des Lettres, Université de Provence, 19, av. Robert-Schumann, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

Monique CUBELLS, Département d'Histoire, Faculté des Lettres, Université de Provence, 29, av. Robert-Schumann, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

Jacques GUILHAUMOU, 66, avenue de Toulon, 13006 Marseille.

Isabelle LANGLADE, Musée Municipal Ziem, boulevard du 14 juillet, 13500 Martigues.

Marie-Christine de RIBEROLLES, L'Oustal, chemin du Rouve, 83300 Le Beausset.

Pierre SANTONI, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 66, rue Saint-Sébastien, 13259 Marseille Cedex 06.

Claude-Alain SARRE, Le Grand-Pin, La Crémade nord, 13100 Le Tholonet.